CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance extra-muros du 26 septembre 2023,
Salle du Grand Conseil à Lausanne, 19h30

Madame Françoise SCHÜLER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal extra-muros. Ravie et sensible d'ouvrir cette séance à Lausanne, Chef-lieu du canton, elle relate les quelques éléments marquants de ce bâtiment du Parlement vaudois, puis demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Nadège BEQIRI (2ème appel), Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Alexandre CRESPO, Théophile CUCHE, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Ian MAC DONALD, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Eve WIDMER-KNECHT, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Marie-France BRIDE, Bertrand CHAUVY, Philippe DURUSSEL, Brock FIEDLER, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Blaise HEFTI, Madeleine MANIGLEY, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Sonia RAUSIS, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ.

Assermentation : Madame Nadège BEQIRI.

Le premier appel fait constater la présence de 28 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Suite à la démission de Monsieur Ibrahima BAH, il reste un siège à pourvoir au sein du Forum.

Madame Nadège BEQIRI est proposée pour son remplacement. Agée de 28 ans et cousine d'Eliott Hébert, conseiller communal au sein du Forum, elle a grandi dans le Jura et habite à Leysin depuis près de 6 mois. Elle a toujours soutenu le parti socialiste

et c'est pourquoi elle a décidé de rejoindre le Forum à Leysin afin de contribuer aux idées et causes qui lui tiennent à cœur dans son village d'adoption.

Madame la Présidente procède à son assermentation, la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de deux personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames

Patricia TAUXE

Madeleine MÜHLEMANN

et de toutes les personnes défuntes qui n'ont pas été citées.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à trois nouveau-nés. Il s'agit de :

Lucien KVATERNIK

Edouard et Sarah BORGHI

Félicitations à ces familles à qui nous souhaitons beaucoup d'énergie et une corbeille de saveur à partager.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 3/2023 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Stéphane BÖSCH, Président de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2024 tel que la Municipalité le lui a soumis,
2. De maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,
3. De reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 4/2023 : CENTRE SPORTIF DE LA PLACE LARGE – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Madame Corinne BLANCHARD, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

PROCES-VERBAL NO 10

Monsieur Stéphane BÖSCH, Président de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

En tant que Président de GSL SA, Monsieur Vincent MOTTIER remercie l'assemblée d'avoir soutenu ce projet qui permettra de réduire notre empreinte énergétique.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de fr. 160'000.-- pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque au Centre Sportif de la Place Large,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante, ou cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2022 à hauteur de CHF 42'964'568.--,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum, dès 2025.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATIONS

Commission de gestion

Madame la Présidente a reçu la démission de Monsieur Fabien PETRUCCI, membre de la Commission de gestion et en donne lecture.

L'Entente Leysenoude proposera une personne pour son remplacement lors de la séance du Conseil de décembre prochain.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Laurence HABEGGER :

SDIS ALPIN (SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS)

Suite à la démission de Commandant du SDIS au 31 décembre prochain, les communes des Ormonts et Leysin ont validé la candidature de Monsieur Cédric MERMOD de Leysin, pour son remplacement dès le 1er janvier 2024. Il a su défendre son dossier auprès de la commission du feu avec détermination et a montré son envie de reprendre ce poste avec énergie

NUIT DES FÉES 2023

L'édition de la Nuit des Fées s'est déroulée pour sa 2ème édition consécutive dans son lieu historique du village. La Municipalité a souhaité ce retour sous certaines conditions et avec l'implication des habitants riverains de la manifestation. Informations prises auprès de ces derniers, il s'avère que cette année encore la fête fut belle.

FONDATION CLAIRE MAGNIN

Depuis deux ans, Madame HABEGGER participe régulièrement à des réunions avec les responsables des établissements soit, l'adjoint à la direction et responsable du site

de Leysin ainsi que les infirmières en chef des résidences du Soleil, ODMER et Miremont. En travaillant ensemble, chacun a pu partager ses préoccupations et ainsi améliorer la situation. Elle les remercie pour leur écoute et leur disponibilité.

Aujourd'hui, elle est à même de garantir qu'aucun des pensionnaires séjournant à Leysin n'est dangereux. Ces personnes souffrent d'addictions et son point de vue a énormément changé depuis qu'elle a pu échanger sur leur vie et leurs antécédents.

Ces rencontres vont se poursuivre à l'avenir, afin de garder ce lien et ainsi préserver une bonne harmonie avec la population.

AILYOS ART & NATURE

Elle invite chacun et chacune à admirer les œuvres d'AILYOS exposées jusqu'au 22 octobre prochain.

Monsieur Daniel NIKLES :

CENTRE SPORTIF DE CRETTEX JAQUET – QUALITÉ DE LA GLACE

L'inquiétude concernant la qualité de la glace produite par les nouvelles installations de froid de la patinoire est levée, grâce au travail intense du personnel technique du centre sportif. Les réglages de cet outil complexe sont apprivoisés et produisent une qualité de glace en accord avec les demandes des utilisateurs. Des remerciements sont adressés aux personnes impliquées dans la gestion opérationnelle de la patinoire.

NAVETTE CRISTAL – PRÉSENTATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

La Municipalité a eu l'opportunité d'accueillir deux modules de la navette électrique « Cristal » dans leur version homologuée en Europe. C'est une évolution importante par rapport aux tests et présentations qui ont eu lieu en avril 2019. Une vingtaine de personnes ont effectué des trajets dans notre localité. Ce moyen de transport novateur reste dans l'attente de son homologation en Suisse.

TOUR DE ROMANDIE 2024

Après 2017, le Tour de Romandie masculin sera de retour à Leysin le samedi 19 avril 2024 pour son étape reine. Quelques chiffres concernant la médiatisation de cet événement :

- 55 h de couverture TV sur les chaînes de la SSR avec une audience moyenne de 50'000 spectateurs sur RTS 2 durant la semaine du Tour
- 100 représentants des médias de toute l'Europe et correspondants des médias australiens, américains du Nord et du Sud
- 850 articles dans les médias
- 280'000 utilisateurs sur le site internet tourderomandie.ch, soit plus de 1 million de pages consultées
- 20'000 abonnés sur Facebook et 22'300 sur Twitter X
- Diffusion des images dans 136 pays pour un total de 2'400 heures et une audience qui se monte à 16,6 millions de téléspectateurs.

Le financement de cet événement se fera par le biais de la taxe de séjour, des aides et subventions diverses ainsi que des repas de soutien qui auront lieu le vendredi 19 avril 2024 midi et soir. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes impliquées dans ce projet (membres du comité, organisateurs des repas de soutien et futurs bénévoles).

PROCES-VERBAL NO 10

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

ANCIEN COLLÈGE

La rentrée scolaire 2023-2024 s'est bien déroulée. Les élèves de 5ème et 6ème ont pris possession des lieux et sont heureux car ils n'ont plus à faire avec les petits qui pleurent toujours et les grands qui leur tapent dessus. La cohabitation avec l'Ecole de Musique Les Ormonts-Leysin (EMLO), Madame POTHIER, le local des jeunes et notre service de conciergerie est très bonne.

Un contrat pour la conciergerie intérieure du bâtiment a été conclu avec G-S Nettoyages, entreprise de Leysin.

COLLÈGE LE SUCHET

Les 38 panneaux solaires endommagés ont été remplacés et l'assurance a pris en charge le montant des dégâts. Lors des prochaines vacances d'automne, un sas d'entrée verra le jour au Nord-Est du Collège avant l'entrée de la bibliothèque. Cet endroit fermé doit permettre d'accueillir entre autres, le vestiaire des enfants de l'ancien collège durant la pause de midi et lorsque ces derniers utiliseront les classes ou salle de gym du collège du Suchet. Les travaux seront réalisés par l'entreprise leysenoude de Jean-Bernard OGUEY.

RUISSEAU DE CRETTAZ

Des travaux de correction du ruisseau de Crettaz ont débuté il y a quatre ans et concernaient le secteur situé en aval de la pisciculture jusqu'à la forêt. Ces travaux ont été scindés en deux étapes avec l'objectif de le remettre dans le DP (domaine publique) puisqu'actuellement, il aurait plutôt tendance à dévier sur un terrain n'appartenant pas à la Commune de Leysin. Le mandat de réalisation de cette deuxième étape longue d'une centaine de mètres en amont de la Maison de la pisciculture, a été attribué au GFLO (Groupement forestier Leysin-Les Ormonts). L'Etat de Vaud est entré en matière pour une subvention à hauteur de 60% de la facture finale.

RUISSEAUX DES BARMES ET DU LARREVOIN

Des travaux urgents ont été réalisés sur les ruisseaux des Barmes et du Larrevoin. Le manque d'eau de ces dernières années additionné à quelques épisodes venteux ont provoqué la chute de plusieurs arbres dans ces cours d'eau avec création de poches d'eau dangereuses pour la Commune d'Aigle. Nous avons profité de ces travaux, réalisés par le GFLO, pour éliminer les plantes envahissantes. L'évacuation du bois s'est faite par hélicoptère et des subventions sont attendues de la part de la DGE-Forêt à hauteur de 60%.

Les prochaines interventions concerneront les ruisseaux de Bryon, Ponty et Velard.

Monsieur Jean Philippe RYTER :

POLICE DES CONSTRUCTIONS – ENNEIGEMENT MÉCANIQUE

Les trois enquêtes publiques (1 sur Leysin et 2 sur Ormont-Dessous) concernant l'enneigement mécanique ont suscité le dépôt de près de 1300 oppositions, ce qui représente environ 450 personnes. Ces dernières ont toutes reçu un avis de réception.

Les Municipalités de Leysin et d'Ormont-Dessous sont dans l'attente de la synthèse de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) : 30 services ont été consultés et à l'heure actuelle, 50 % se sont prononcés.

PROCES-VERBAL NO 10

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL – PLAN QUINQUENNAL

La Municipalité a décidé de suivre les recommandations du rapport d'ERTEC pour 2023 dans le cadre du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal. Dans un premier temps, l'action consiste à des colmatages de fissures, taconnages et réfection des pourtours de grilles afin d'éviter une dégradation en profondeur. Elle concerne l'ensemble du territoire.

Le budget n'étant pas sans limite, seules les zones nécessitant des mesures urgentes seront traitées en 2023.

AERA – STEP INTERCOMMUNALE

Les travaux concernant la construction de la STEP sur la Commune d'Aigle sont en cours. Pour rappel, les membres du Conseil sont invités à la cérémonie de la pose de la 1ère pierre qui aura lieu le jeudi 5 octobre prochain à 18h.

Les oppositions ainsi que l'effet suspensif concernant la construction de la conduite reliant Leysin à Aigle ont été levés. Les travaux devraient débuter au printemps 2024. Nos égouts doivent encore être raccordés sur cette dernière.

En ce qui concerne la modification de la STEP de Leysin, le Conseil a accepté le préavis no 2/2021 qui accordait un DDP sur une fraction de la parcelle no 1450 d'une surface d'environ 1'330 m2 et cédait à l'AERA le bâtiment du dégrilleur pour un montant de CHF 72'000.--.

Les pré-études ont démontré que la surface de 2 bassins sur les 4 était suffisante pour accueillir les nouvelles installations. En compensation de la diminution du DDP, la Commune de Leysin a pu négocier début 2022, afin que la démolition des 2 bassins restants soit à la charge de l'AERA.

Etant donné que les besoins de surface de l'AERA sont plus faibles que prévus et afin d'optimiser l'utilisation de la parcelle no 1450, l'AERA et la Municipalisé souhaitent construire les nouvelles infrastructures dans l'angle Sud-Est de la parcelle à l'extérieur des bâtiments existants et non plus sur l'emplacement de ces derniers.

Cette solution présente les avantages suivants :

- Construction des nouvelles installations sans perturbation du fonctionnement de la STEP actuelle
- Installations neuves pour l'AERA
- Accès direct à ces installations depuis le DP (pas de création de servitude sur notre parcelle)
- Disponibilité des surfaces en face du bâtiment de la STEP pour de futurs projets.

Par conséquent, la totalité des installations existantes (bâtiment du dégrilleur, bassins, etc.) resteront propriété de la Commune de Leysin. L'AERA finalise actuellement les plans dans l'optique d'une mise à l'enquête publique pour fin 2023. Un préavis concernant ce nouveau DDP sera présenté au Conseil en décembre 2023.

Les discussions sont toujours en cours concernant les conventions entre GASA SA et la Commune. Aucune solution n'a été trouvée à ce jour et les risques d'une procédure juridique ne sont pas exclus.

PROCES-VERBAL NO 10

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic :

MOBILITÉ

D'ici la fin du mois de septembre, tous les avant-projets vont être rendus, soit la prolongation de l'Aigle-Leysin et la liaison verticale (funiculaire), projet plan « connexe » (réaménagement de la Place Large). Monsieur Michel PACCAUD, délégué à la mobilité et à l'urbanisme et lui-même ont sollicité auprès des TPC SA ainsi que de tous les autres mandataires le montant des coûts dans le but de pouvoir entrer dans la phase « SIA 32 et 33 » (dossiers prêts pour mise à l'enquête publique d'ici fin 2024). Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un plan financier. A ce jour, certains de ces projets dépassent les coûts annoncés et il est indispensable de les optimiser. Il n'est pas question pour la Municipalité de mettre la Commune dans une situation financière précaire. Nous devons rester dans les clous au niveau de la capacité d'endettement et les plafonds d'endettement que nous connaissons. A priori, lors du Conseil du mois de décembre prochain, le Conseil communal sera orienté concernant le travail effectué au niveau de l'optimisation des coûts.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

Le dossier est finalisé malgré quelques allers-retours avec la DGTL, car pas tout à fait en phase avec la planification cantonale. La Municipalité se doit de défendre les propriétaires de terrains, de bâtiments, les entreprises commerciales et également les locataires. Le PACom (carte avec zones, le rapport 47 OAT (organisation de l'aménagement du territoire justifiant le dézonage) et le règlement de construction) devrait être déposé à l'enquête publique d'ici la fin de l'année. En parallèle, une présentation publique sera mise sur pied. Les éventuelles oppositions devront faire l'objet de séances de conciliation. Dans le meilleur des cas, un préavis sera présenté en mars 2024 au Conseil communal avec la proposition de la Municipalité de valider le PACom et de lever ou non les oppositions. Ce dernier devra être validé par le Conseil d'Etat.

RESSOURCES HUMAINES

Service technique

Monsieur Amaury BERNEY, technicien communal a donné son congé pour le 30 septembre 2023. Son remplacement sera assuré par Monsieur Christophe FLIPO, actuellement collaborateur au service des constructions de la Commune du Val de Bagnes. Il avait déjà œuvré comme technicien communal durant 10 ans au sein de la Commune de Leysin.

Sortie du personnel communal

La traditionnelle sortie du personnel communal, prévue une fois par législature, aura lieu le vendredi 6 octobre prochain.

CONVENTION DE RAMONAGE

Monsieur Grégory WYDER, maître ramoneur a souhaité mettre fin à la convention qui le lie aux communes de Leysin et des Ormonts, en raison de la surcharge de travail et de soucis de santé. Il est également sous convention avec les communes du Pays-d'Enhaut. Le poste a été mis en soumission et une commission composée de membres des trois communes ont auditionné trois candidats. Le choix s'est porté sur Monsieur Thierry SCHNEITER, maître ramoneur de Cudrefin. Ce choix doit encore être validé par l'ECA, ce qui devrait être réglé assez rapidement.

PROCES-VERBAL NO 10

LOI CANTONALE SUR L'ÉNERGIE – MISE EN CONSULTATION

L'avant-projet de révision complète de la loi sur l'énergie est mis en consultation jusqu'au 21 novembre 2023. Cette loi guidera la politique énergétique des communes vaudoises et mise sur la sobriété énergétique, l'isolation des bâtiments et l'exploitation du potentiel énergétique vaudois. Une commission « Energie, climat et durabilité » a été mise sur pied à Leysin mais les communes de devraient pas réinventer la roue alors qu'il existe des outils au niveau cantonal qu'il suffit d'appliquer pour les communes. Cette politique énergétique cantonale est résolument volontaire avec des enjeux extraordinaires, également pour les communes, notamment en terme de coût dans le cadre de l'assainissement de l'ensemble de leurs bâtiments.

9. INTERPELLATIONS

Aucune.

10. POSTULATS

Aucun.

11. MOTIONS

Madame la Présidente fait un point de situation concernant la motion pour la création d'un verger communal à Leysin pour laquelle certains d'éléments devaient être assainis. Un courriel à ce sujet a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil et de la Municipalité le 11 septembre dernier, il n'en sera donc pas donné lecture. Une proposition en trois points a été formulée afin de valider le processus législatif pour le traitement de cette motion qui a été acceptée lors du précédent Conseil, soit :

1. Ne pas prendre en compte la correspondance de la Municipalité datée du 21 août 2023
2. Transformer cette motion en postulat
3. Solliciter la commission « Energie, climat et durabilité » (CECD) pour qu'elle rapporte sur la prise en considération du postulat lors de la séance du Conseil de décembre prochain

La parole n'étant pas demandée, ces points sont soumis au vote et acceptés à la majorité.

Madame la Présidente est satisfaite d'avoir pu trouver une solution efficiente concernant ce postulat, ceci malgré un mauvais départ et des imprécisions à plusieurs niveaux. Seules 3 motions ont été traitées depuis 1965 et il n'est pas si facile d'avoir un œil aguerri pour toutes les subtilités qu'offre la loi sur les communes. Elle remercie d'avoir remis cette affaire à l'ordre.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC souhaite profiter de ce lieu symbolique pour exprimer son souhait de débats politiques apaisés, même et surtout en cas de désaccord.

On entend souvent que « tout le monde tire à la même corde » pour le bien du village. Souvent, nous sommes d'accord, parfois non, sur les moyens à mettre en oeuvre pour cela.

Depuis que je suis dans cette assemblée, nous avons toujours su travailler de façon constructive et respectueuse. Je souhaite vivement que cette façon de faire perdure

pour que nous puissions « faire de la politique » dans le sens le plus noble du terme et que nous argumentions sur des idées et des projets et non sur des personnes ou des partis.

La politique est l'art de trouver un consensus ou une décision majoritaire pour vivre ensemble, dans le respect des diversités des personnes et des idées. Que cela perdure à Leysin, notre village.

ENNEIGEMENT MÉCANIQUE

N.B. : Afin de conserver l'essence du débat, les propos échangés sont retranscrits littéralement et in extenso.

Monsieur Fabian PAVILLARD donne son point de vue sur la mise à l'enquête publique du projet d'enneigement mécanique Leysin - Les Mosses.

Guide de montagne et professeur de sports de neige breveté, je soutiens le projet d'enneigement mécanique Leysin-Les Mosses du projet Alpes Vaudoises 2020, qui a suivi toutes les procédures administratives mises en place par le canton, les ONG et les départements de la CIPE.

Des mesures de compensation ont été mises en place dans des conditions extrêmement strictes. Bien que la situation climatique est connue depuis les années 60, le projet reste raisonnable en termes d'impact et de consommation de ressources naturelles.

L'économie du tourisme et des sports d'hiver reste essentielle à ce jour. Les impôts perçus, notamment les impôts à la source provenant en grande partie des saisonniers, représentent un fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement du village et à la vie quotidienne des citoyens.

Enfin, la consommation énergétique du nouveau projet sera réduite par rapport aux infrastructures existantes d'enneigement mécanique, en termes de kilowattheures.

Je reste convaincu que le projet mis à l'enquête est essentiel à la vie de la Commune d'Ormont-Dessous ainsi que du domaine skiable de Leysin et nous permettra d'aborder la transition plus sereinement.

J'espère que ces quelques lignes pourront continuer à alimenter le débat d'une manière positive et constructive.

Monsieur Lucas TAUXE est fier aujourd'hui de vous dire trois choses :

d'être né à Leysin, d'y vivre et d'y travailler et enfin de savoir que je vais y vivre ma vie entière. Voilà pourquoi j'essaie autant que je peux de faire partie et aider au développement de notre station. Le développement est un sujet très important. Il sert à tellement de choses. C'est lui qui nous permet d'avoir des boulangeries, des commerces locaux, des écoles publiques et encore tellement. C'est aussi lui qui nous permet d'avoir le confort que chaque habitant de Leysin a la chance d'avoir. Sans un bon développement, n'importe quelle station, ville ou pays se met en danger.

Je peux dire que les sports d'hiver font partie de mon quotidien comme pour une grande partie des habitants de Leysin. Aujourd'hui certains groupes de personnes souhaitent nous forcer à tout arrêter et nuire au développement de notre station. Ces mêmes personnes qui ont elles-mêmes bénéficié financièrement ou pour leur simple plaisir des sports d'hiver de Leysin pendant leur jeunesse et encore récemment. Beaucoup d'entre elles ne vivent même pas à Leysin et je n'arrive pas à comprendre

comment ces gens se donnent le droit d'essayer de nous contrôler et nous expliquer comment gérer notre magnifique station.

Un sujet très important aujourd'hui qui pourrait constituer un développement considérable pour Leysin, je parle bien sûr du projet d'enneigement mécanique du domaine Leysin – Les Mosses et la Lécherette. Ce projet a été travaillé depuis plus de 10 ans. Les accords de principe ont été donné par plus de 17 services cantonaux, dont la commission interdépartementale pour la protection de l'environnement qui a été consultée par deux fois. Tout a été mis en œuvre pour que ce projet ait le moins d'impact environnemental possible.

L'eau, qui est un sujet délicat, a été beaucoup négativement mis en avant par les opposants, mais personne n'a mis en avant les nouvelles utilisations que ce projet pourra fournir. Je suis moi-même agriculteur et ces dernières années ont été dures pour les alpages qui ont dû monter de l'eau ou encore descendre leur bétail car le manque d'eau ne leur laissait plus le choix. Les passages des turbines et des conduites du projet d'enneigement vont nous permettre d'avoir une sécurité autant pour abreuver notre bétail en temps de sécheresse que pour stopper un incendie en montagne et rapidement.

Ma vie est à Leysin, j'aime notre région et c'est pour cette raison que j'ai pris la parole aujourd'hui pour vous faire savoir, que moi-même, jeune leysenoud me battrait pour que ce projet voit le jour tel qu'il était prévu et accorde aux habitants, futurs habitants, commerces et toute personne souhaitant venir à Leysin, la vie, le confort et la beauté que notre village offre.

Leysin, Les Mosses et La Lécherette ont impérativement besoin du développement de leur domaine skiable.

SÉANCE EXTRA-MUROS – REMERCIEMENTS

Monsieur René PAVILLARD remercie Madame la Présidente d'avoir pris l'initiative d'inviter le Conseil communal au Parlement à Lausanne et demande à l'Assemblée de l'applaudir.

ENNEIGEMENT MÉCANIQUE

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN : *je souhaite rebondir sur les propos de mon collègue et scrutateur. Je ne souhaitais pas forcément prendre la parole sur ce sujet mais vu que beaucoup de choses ont été dites… Je suis aussi habitant de Leysin, j'y suis né, j'y ai grandi et je compte aussi y passer ma vie. Je suis skieur, je travaille dans ce domaine et je souhaiterais pouvoir continuer dans ce domaine le plus longtemps possible car j'ai eu la chance énorme d'en profiter. Les personnes qui se sont opposées ne l'ont pas fait par envie d'embêter, mais par souci du futur et pour garder un village où il fait bon vivre et agréable. Malheureusement, on a une contrainte très très forte qui s'appelle le réchauffement climatique que moi-même je vois à l'œuvre en tant que skieur et prof de ski. Nous avons vu la différence ces derniers hivers et le défi est réel. Ces défis du ski actuels sont dus aux émissions passées et pour lesquelles on ne peut rien faire. Mais les émissions produites aujourd'hui vont avoir un impact sur la vie des générations suivantes qui sont déjà là, les jeunes et les enfants et pour qu'ils aient un avenir à Leysin de manière globale au niveau du monde global, on doit trouver d'autres solutions. Même si je rejoins ce qui a été dit, soit que c'est un projet très peu gourmand, nous devons urgemment trouver des solutions pour baisser nos consommations d'énergie et ce projet ne va pas dans ce sens.*

Je reviens sur le sujet concernant les gens qui ne sont pas habitants de Leysin et qui se sont opposés à ce projet. Il s'agit quand même d'un montant cantonal de 11 millions,

donc les habitants du canton de Vaud ont, à mon sens, aussi le droit de s'exprimer sur ce qui est fait avec l'argent publique du canton.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH : *Je souhaitais revenir sur le projet « Enneigement mécanique sur les domaines de Leysin et du Col des Mosses » et l'engouement médiatique qu'il a suscité lors de sa mise à l'enquête. Durant l'été nous avons pu lire, voir et entendre beaucoup d'informations, de chiffres, de points de vue qui étaient souvent contradictoires. Tout cela a créé de nombreuses discussions souvent très engagées et émotionnelles, car nous avons la chance de vivre dans un pays ou la démocratie est souveraine et où chacun peut s'exprimer librement et sans contrainte. Aujourd'hui nous sommes en attente de connaitre la décision de la CAMAC concernant ce projet.*

Je souhaiterai tout d'abord reprendre quelques points de manière un peu plus rationnelle. Ce projet ne s'est pas fait en quelques semaines, il est le fruit d'une réflexion menée sur plusieurs années tant au niveau communal que cantonal. Pour rappel, le Conseil communal de Leysin dans sa séance du 28 juin 2018, préavis n° 7/2018, avait voté à la majorité le financement et le cautionnement de ce projet. Le même processus a eu lieu dans la commune d'Ormont-Dessous et a été validé par son Conseil communal ainsi qu'au niveau du Grand Conseil. Comme déjà dit, 17 services cantonaux ont été consultés par deux fois et ont donné leur accord de principe sur ce dossier. Suite à ces consultations et votations, le projet a été mis à l'enquête suivant, je le rappelle encore une fois, la voie de la démocratie.

Nous avons beaucoup entendu parler d'urgence climatique, d'atteinte à la flore et à la faune, de problème d'énergie, de décroissance nécessaire. Eléments que nous devons absolument prendre en compte aujourd'hui pour le futur de notre commune et de notre planète mais qui ne représentent qu'une pièce du puzzle complexe et difficile que nous devons réussir à terminer pour assurer un avenir à nos enfants et petits-enfants afin qu'ils puissent continuer à habiter dans notre merveilleuse commune de Leysin.

Il y a d'autres pièces de ce puzzle que j'aimerais porter à votre connaissance afin d'augmenter et de nourrir ce débat : ce projet d'enneigement mécanique a une durée de vie estimée à 30 ans. Période qui nous permettra une transition gérable pour le futur de notre commune et la mise sur pied de nouvelles activités : un plan directeur quatre saisons est actuellement étudié, un Masterplan de développement du vélo de montagne a été voté lors du dernier conseil communal à Leysin. L'aspect économique, aujourd'hui le tourisme et en particulier les sports de neige participe encore directement ou indirectement à assurer la pérennité de nos commerces et artisans. Ceci génère aussi des rentrées fiscales importantes pour notre Commune, rentrées indispensables pour continuer à développer certains projets ou à maintenir nos infrastructures. Permettre à la population de pouvoir continuer à travailler et à vivre à Leysin afin d'éviter de créer des villages-dortoirs ou un exode vers la plaine. Il est important de ne pas mettre en opposition économie et environnement mais de chercher tous ensemble à allier économie, climat, environnement et vie sociale pour assurer le meilleur avenir possible à notre région et à notre Commune.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC *: je ne comptais pas intervenir ce soir à ce sujet vu que l'on n'a pas de décisions à prendre ce soir ensemble. J'aurais aimé que ce soit le cas, j'aurais aimé qu'on puisse avoir un préavis sur lequel on puisse réellement discuter, un préavis technique et complet, ça n'a pas été le cas. Effectivement le Conseil communal s'est prononcé par deux fois sur des éléments « connexe » à ce projet, à la fois sur un plan d'affectation et à la fois sur un cautionnement mais à aucun moment le Conseil s'est prononcé sur l'ampleur et sur les spécificités techniques du*

projet. Parfois on est convoqué en commission ad hoc pour des choses mineures, comme changer telle vanne, ça n'a pas été le cas pour ce projet et je le regrette.

Je ne vais pas argumenter pour y passer une bonne partie de la nuit et je ne vais pas expliquer pourquoi je me suis opposé personnellement à ce projet. Je me suis mis un petit peu en avant, j'avais autre chose à faire cet été, certains le savent. Je ne me suis pas mis en avant pour me mettre sous la lumière, ni pour me faire mousser et avoir un nom dans la presse, je me suis mis en avant parce que je pense que c'est un combat qui est juste. Je me suis mis en avant parce que je pense que ce projet est démesuré, qu'il arrive beaucoup trop tard. Je me suis mis en avant parce que j'ai promis, il y a une dizaine d'années et régulièrement depuis, d'être fidèle à la Constitution vaudoise et cette nouvelle Constitution, depuis le mois de juin de cette année, précise quelque chose d'intéressant en ce qui concerne le climat et la préservation par les autorités cantonales et communales. Ce projet clairement, ne répond plus à cette Constitution cantonale, telle qu'elle est en application depuis juin. Donc je me suis mis en avant parce que je pense que ce projet est trop gros, trop gourmand, trop tard et qu'il faut vraiment tourner la page. Moi aussi je suis skieur et je ne souhaite ni la mort des commerçants, ni la mort des guides ou des skieurs, ni la mort de Télé Leysin d'ailleurs. Je souhaite que dans 40 ans, Télé Leysin fasse encore de l'argent, que les guides et les commerçants leysenouds puissent encore vivre de leur commerce et justement je pense qu'il faut réduire la voilure maintenant. Télé Leysin a des atouts et doit les mettre en avant, mais pas de cette manière.

Madame Joan GALLMEIER : *Je n'avais pas non plus prévu de prendre la parole ce soir à ce sujet, mais j'aimerais quand même rajouter quelque chose. C'est comme si les opposants voulaient s'opposer aux conditions de travail et à l'économie de Leysin. Ce n'est pas du tout le cas. Je me suis opposée particulièrement en raison de l'argent publique qui sera investi dans ce projet, parce qu'il ne s'agit pas seulement de l'argent de l'entreprise TLML mais aussi l'argent public du canton et de la commune. Dans un monde qui se réchauffe, la production de la neige, même si on a des canons à neige, nécessite du froid. Ce sera une cause perdue de produire de la neige dans les décennies qui vont venir avec une rentabilité financière. Donc, je vois très mal la rentabilité financière de cet argent public investi dans ces canons à neige. Je ne souhaite pas la fin du ski mais on peut très bien skier à Leysin avec les infrastructures existantes, la neige qui tombe et la neige artificielle qu'il est possible de produire aujourd'hui. Je pense que c'est démesuré dans un monde qui se réchauffe d'investir encore des millions d'argent public dans un projet qui, financièrement, ne peut pas être rentable à long terme. Je m'oppose à cause des pertes pour l'argent public mais ce n'est pas du tout en opposition avec l'économie de Leysin. Il est vrai que le projet a été ficelé durant des années et a été soumis à tous les contrôles, votes, analyses techniques et administratifs démocratiques et a été correctement établi, mais depuis que le projet a commencé à être ficelé, plusieurs rapports du GIEC sur le climat sont de plus en plus alarmants. Le canton de Vaud a déclaré l'urgence climatique et je m'étonne que cela ne suscite pas plus d'intérêt dans notre Conseil, des discussions, des analyses de notre mode de vie, de notre politique et de nos dépenses. Le canton déclare l'urgence climatique et l'on se comporte comme si l'urgence est dans 50 ans. L'urgence, par définition, c'est actuel. Si le canton déclare l'urgence climatique cela veut dire que c'est actuel et que cela nous touche aujourd'hui, ainsi que nos enfants, petits-enfants et toutes les générations qui vont suivre.*

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN *: je souhaite rajouter un point en rapport à mon intervention de tout à l'heure. Comme elle n'était pas préparée, je réalise que j'ai oublié un fait intéressant à amener au débat. Un audit du Plan climat vaudois a été établi et les résultats montrent que le Plan climat vaudois actuel qui, pour certains paraît ambitieux, ne permettrait qu'une réduction de 8% de nos émissions d'ici à 2030. Or, le GIEC,*

expert du climat, dit qu'il est urgent et absolument important de les réduire de 50% d'ici 2030. Entre les 8% que le plan actuel prévoit et les 50% qui sont nécessaires, c'est donc un gouffre. Je reconnais tout à fait que ce projet a été étudié depuis longtemps et qu'il a nécessité beaucoup de procédures mais quand on prend connaissance de ces chiffres, ce sont tous nos projets et tout notre fonctionnement que l'on doit remettre en question si l'on veut arriver à ces 50% de réduction en 2030 et pour lesquelles l'on s'est engagé.

Madame Julia GALLMEIER *: je souhaite rebondir sur quelques points, notamment sur les mesures de compensation environnementales. A ma connaissance, il y a eu des problèmes avec ces mesures dont certaines n'ont pas été faites à hauteur des promesses. C'est d'ailleurs pour cela que Pro Natura, à ma connaissance, a aussi déposé une opposition alors que l'ONG était au début, en faveur du projet.*

Concernant l'argument sur la rentabilité de ce projet, l'année passée durant l'hiver, des images de Leysin et de ses pistes skiables ont circulé sur les télévisions allemandes. Ces images n'étaient pas en faveur de notre station, dans le sens où cela montrait une bande de neige blanche des canons à neige au milieu des prairies vertes et c'est ainsi que l'on nous voit à l'étranger. J'ai de la difficulté à vraiment croire à ce projet. Qu'est-ce que cela va amener ? D'autres pistes blanches au milieu des stations vertes alors que les stations de plus haute altitude vont être celles qui draineront en fait les touristes, ce que l'on sait d'ailleurs de tous les rapports scientifiques sur le ski. J'ai eu l'occasion de me pencher sur le sujet. Les scientifiques qui essaient de faire des consultations sur l'extension du ski, disent que les stations ne doivent pas perdre leur beauté environnementale et du paysage dans des projets de ski qui peuvent les détruire et nuire à l'arrivée de nouveaux touristes qui cherchent justement cette beauté environnementale. A ce niveau, je pense que cela peut être une perte de rentabilité pour notre station de faire un projet de ski encore plus grand alors que l'on a peut-être d'autres beautés du paysage qui sont beaucoup plus durables et sur lesquelles il faudrait mettre l'accent.

Monsieur Fabian PAVILLARD : *je comprends et je suis aussi concerné par l'urgence climatique mais parfois j'ai de la peine à me positionner au niveau de la Suisse, quand on sait qu'elle est responsable de 2 à 3% de la pollution sur cette planète. Si l'on prend ces 2 à 3% et que l'on fait le ratio avec l'impact de notre projet, je ne vois pas vraiment où on est là-dedans. Ce projet va nous permettre de consolider toutes les activités qui pourront être développées par la suite. Si l'on diminue notre chiffre d'affaires hivernal actuel en tirant simplement la prise, probablement que l'on n'aura pas la chance de développer d'autres choses. Toutes les autres activités vont se retrouver finalement avec les mêmes restrictions. Nous sommes déjà très restreints avec ce qu'on l'essaie de faire actuellement sur notre domaine. Je parle par rapport à mon poste de futur chef de projet pour le développement du vélo. Le terrain dans lequel on peut aller est restreint par les services environnementaux, services de la forêt etc. Si l'on regarde toujours ce que l'environnement nous dicte ou le rapport du GIEC nous dicte par rapport au monde, qu'est-ce qu'on arrive encore à faire ? J'aimerais aussi que les personnes qui ont pris la parole arrivent avec des idées très claires et des lignes directrices de développement économique qui pourrait nous faire avancer au niveau de la Commune.*

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic : *très franchement, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir ce soir et c'est bien ça l'intérêt d'un Conseil communal comme le nôtre. J'aimerais rebondir sur les tous premiers propos du conseiller CHAMPAGNAC. Pour moi, il est très important que nous restions dans des débats politiques apaisés et que personne ne s'énerve avec un dossier comme celui-là, que chacun s'écoute et essaie de comprendre les positions.*

Il y a deux ou trois choses que je suis obligé de corriger. Les sociétés de remontées mécaniques sont, comme tout le monde le sait, les poumons des destinations touristiques, pas seulement à Leysin, Les Mosses, La Lécherette mais partout dans le pays, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et en Russie. Vous avez mentionné que Télé Leysin est capable de faire autre chose mais aujourd'hui ce sont 300'000 journées-skieurs par hiver. Il est intéressant d'avoir ces données, de les comprendre et de les admettre. Les études faites par les remontées mécaniques ont démontré que de mi-décembre à mi-avril, une journée skieur représente fr. 200.--. Donc, 300'000 x 200.-- c'est le chiffre d'affaires qui est introduit dans le système économique local et régional, pour les commerçants, les hôteliers, les fabricants, les écoles suisses de ski, les brasseurs, les vendeurs de vin directement ou indirectement. C'est ça la réalité. Pour les Alpes vaudoises, ce chiffre se porte à 1 million de journées-skieurs.

Personne ne met en doute la problématique climatique et surtout pas les sociétés de remontées mécaniques. C'est probablement elles qui pourront, à un moment donné ou à un autre, assurer la transition énergétique, le développement durable ou en tout cas y participer d'une manière active, encore faut-il qu'elles aient les moyens et les moyens c'est l'économie qui pourra le faire. J'aimerais plutôt que l'on dise aux sociétés de remontées mécaniques, faites vos investissements, mais vous êtes obligés d'investir vos résultats dans la durabilité, ce qui est en train de ce faire, entre autres avec le 4 saisons. Ce dossier d'enneigement mécanique n'est pas tombé de la dernière pluie et vous l'avez dit toutes et tous dans ce débat, il se travaille depuis les années 2015.

Madame Julia GALLMEIER vous vous trompez concernant les mesures compensatoires. Elles existent et doivent être mises à l'enquête publique car elles font partie du plan d'affectation cantonal 292A au Col des Mosses, qui a mis 25 ans à voir le jour. Cette enquête publique permet l'enneigement d'une toute petite partie du domaine des Mosses. Ces trois mesures compensatoires doivent encore être mises à l'enquête publique et sont prévues dans la planification. Ce qui parfois interpelle les porteurs de projet, c'est que je ne suis pas sûr que tous les dossiers soient très bien connus. Alpes Vaudoises 2020 est un programme qui a été mis sur pied en concertation avec les Municipalités de toutes les Alpes vaudoises, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat avec une vraie stratégie. Vous n'investissez pas dans une installation de remontées si vous n'avez pas l'enneigement mécanique. Pour ce qui nous concerne, nous avons validé trois installations où il n'y a pas d'enneigement mécanique et on ne va pas boucler le programme Alpes vaudoises 2020. C'est ce qui est proposé par la société de remontées mécaniques.

Monsieur GAGNEBIN a raison quand il parle des gaz à effets de serre qui doivent passer de 8% à 50%. Nous connaissons ces objectifs, la presse en parle beaucoup. Mais je m'excuse, ce ne sont pas les remontées mécaniques en tant qu'activités journalières qui produisent des gaz à effets de serre puisque ce sont des infrastructures électriques tout comme les trains. C'est encore moins l'enneigement mécanique qui va produire des gaz à effets de serre puisque c'est de l'énergie hydraulique. Le vrai problème, ce sont évidemment les déplacements individuels qui produisent plus de 50%. A Leysin, avec nos projets de mobilité, dont celle de faire venir les gens en train, nous allons tenter d'améliorer la situation.

Peut-être y a-t-il une mauvaise compréhension ou une mauvaise appréciation entre les uns et les autres. C'est pour cela que je suis intervenu afin de corriger une ou deux choses au sujet de cette affaire. Monsieur PAVILLARD a parlé du 4 saisons, si les remontées mécaniques n'ont pas la capacité financière de le développer, elles ne pourront pas résister. Aujourd'hui, nous sommes exactement dans cette situation, que fait-on ? C'est un peu dur ce que je vais dire, mais le vrai enjeu concernant le domaine skiable, ce n'est pas tellement Leysin, mais le Col des Mosses. C'est un domaine

skiable qui permet l'apprentissage du ski pour les enfants. Beaucoup de maisons pour groupes sur Leysin, Ormont-Dessous, La Lécherette ou le Pays-d'Enhaut accueillent ces jeunes et appartiennent aux communes de Pully, Montreux, Epalinges, Lutry, etc. Où iront skier ces jeunes ? A mon avis et on peut le contester, je prétends que c'est la société qui décidera si elle ne souhaite plus aller skier. J'ai parfois l'impression que l'on veut imposer aux gens de faire certaines choses. Mais non, je pense qu'aujourd'hui les gens ont toujours envie de skier. Il est encore possible de le faire, car on dit que c'est un sport pour les riches, ce n'est pas vrai. Lorsque des journées de ski sont proposées à fr. 20.-- /22.—pour les jeunes, cela fonctionne. Comment donner la chance et l'opportunité aux sociétés de remontées mécaniques de pouvoir faire cette transition énergétique, ce tourisme durable et de s'en sortir dans des destinations touristiques ?

Prenez ces chiffres que je n'invente pas, 300'000 journées-skieurs pour cette société, 1 million pour les Alpes vaudoises à fr. 200.-- de chiffre d'affaires. De plus, sur les fr. 200.-- de chiffre d'affaires de journée skieur, 1/6 reste dans la société de remontées mécaniques et 5/6 dans le tissu économique local. Il va être difficile de faire abandonner ce projet simplement et naturellement. J'arrive à comprendre la problématique des fonds publiques mais il y a une démocratie qui a voté et décidé. Si l'on ne souhaite plus accepter le système politique comme il est dans ce pays, alors il faut faire autre chose. Je sais que certains voudraient faire autre chose, je l'entends aussi. Il faut revenir à nos problématiques et essayer de s'en sortir ensemble sans s'opposer les uns aux autres. La problématique climatique existe mais ce projet il faudra qu'il voit le jour, on l'espère dans les sphères politiques. Monsieur RYTER a communiqué au sujet de la procédure et de toute façon on respectera la démocratie.

Je suis ministre des finances de cette belle commune et vous ai dit tout à l'heure que la Municipalité ne voulait pas mettre à genoux la commune financièrement pour les projets de mobilité ; c'est la même chose pour tout autre projet. 12 millions de cautionnement pour les infrastructures de remontées mécaniques ont été votés par cette assemblée. Si cela tourne mal, je ne sais pas comment on va faire.

Je m'excuse de mélanger un peu les éléments mais en ce qui concerne l'énergie, certes, ça consomme de l'énergie, mais si vous avez étudié le projet, on consommera moins d'énergie qu'aujourd'hui avec l'enneigement actuel, car l'eau est tirée du réseau avec des pompes et à la fin on n'aura plus besoin de le faire. Donc, on consommera environ 25% de moins (kw/h).

Monsieur CHAMPAGNAC ne secouez pas tout le temps la tête et allez voir le dossier. L'eau sera turbinée. Je ne veux pas rentrer dans les détails car c'est compliqué d'expliquer le tout. Vous avez dit tout à l'heure que vous auriez aimé avoir le projet. Il y a une enquête publique, c'est bien pour cela qu'elle a lieu. C'est comme pour la construction d'un immeuble, collège, centre sportif ou chalet, on va étudier le dossier mis à l'enquête pour voir s'il est conforme, s'il interpelle et on décide de faire opposition ou pas.

Je reprends les propos de Monsieur CHAMPAGNAC : ayons un débat apaisé. La Municipalité et moi-même ne sommes fâchés avec personne sinon nous ne serions pas là ce soir.

Madame Julia GALLMEIER : *je remercie Monsieur le Syndic pour ces informations complémentaires. Je souhaite rebondir sur les 2,2% de gaz à effets de serre. Il est vrai que la Suisse est un petit pays qui produit des émissions nationales faibles mais il faut dire aussi que les émissions majoritaires de la population suisse se trouvent dans la consommation et surtout dans la production de ses biens de consommation qui sont importés et qui sont entièrement à la charge des pays producteurs comme la Chine par exemple. L'empreinte écologique de la population suisse représente presque trois*

planètes, donc largement au-dessus de ce que l'on devrait consommer en tant que ressources. Ce n'est donc pas tout à fait vrai de dire que la Suisse a une place si minoritaire au niveau de l'impact écologique. Quand on regarde la dégradation environnementale, les personnes qui dégradent le plus sont les personnes les plus riches. Au niveau mondial, la Suisse est clairement parmi peut-être les 10% les plus riches qui émettent environ 50% des gaz à effets de serre. Nous sommes une place financière qui investit extrêmement dans les énergies fossiles.

Madame Joan GALLMEIER : *je rebondis sur les propos de Monsieur PAVILLARD pour ces 2% d'émission à effets de serre de la Suisse. Cet argument est très souvent mis en avant. C'est dérisoire de parler de tant de % émis par tel ou tel pays. La chose que l'on sait, c'est que nous tous devons, à l'horizon de 2050, arriver à zéro émission. Pour y arriver, on doit avoir avant 2050 et dès à présent des « marques » qui dit il faut être déjà descendu d'énormément de % pour arriver à zéro en 2050. On ne peut pas consommer comme on le fait à présent jusqu'en 2040 et dire : l'année prochaine, on est à zéro. C'est pour cette raison qu'il est dit qu'en 2030 on doit avoir baissé au minimum de la moitié des émissions. Pas seulement la Suisse, les Etats-Unis ou la Chine. Le régime est pareil pour tout le monde. Tout individu, toute entreprise, tout pays, toute commune doit arriver à diminuer de 50% voir plus à l'horizon 2030 et à zéro émission en 2050. La petitesse du pays n'empêche pas notre responsabilité qui est la même que les autres pays.*

Monsieur le Syndic a dit que l'on devait rester dans les principes démocratiques et je souligne que le fait de faire opposition à un projet pendant la mise à l'enquête, fait entièrement partie des principes démocratiques, des droits démocratiques que certains citoyens ont utilisé cette fois.

NUIT DES FÉES

Monsieur Damien OGUEY ne souhaite pas débattre sur les canons à neige, tout a été dit à son sens. En tant que Président et organisateur de la Nuit des Fées, il tient à remercier la Municipalité pour son engagement et son soutien tout au long de la manifestation. Il se réjouit déjà de l'édition 2024 et de vous accueillir au cœur du village.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 29 personnes.

Madame la Présidente convie l'Assemblée à une collation dînatoire préparée par Terre Vaudoise. Son activité commerciale a été conçue et mise sur pied par Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre.

Elle remercie l'Assemblée pour son travail collectif et lève la séance à 21h10.

Leysin, le 26 septembre 2023

Pour le Conseil communal :

La Présidente : La Secrétaire :

Françoise SCHÜLER Corinne DELACRETAZ